

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de pouvoir permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

RÉSULTATS DE 2020

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes 2020	3 710 002.51 €	92 106.33 €	3 802 108.84 €
Dépenses 2020	3 529 099.65 €	339 970.41 €	3 869 070.06 €
Résultats 2020	180 902.86 €	-247 864.08 €	-66 961.22 €
Résultats 2019 reportés	382 276.09 €	505 752.49 €	888 028.58 €
Résultats de clôture 2020	563 178.95 €	257 888.41 €	821 067.36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/Dépenses de fonctionnement

	Budget Primitif (pour mémoire)	CA 2020
011- Charges à caractère général	204 870.00 €	185 789.51 €
012- Personnel	167 800.00 €	145 691.44 €
014- Atténuations de produits	2 313 647.00 €	2 313 647.00 €
65- Autres charges de gestion courante	856 112.40 €	828 689.08 €
66- Charges financières	21 000.00 €	20 465.29 €
67- Charges exceptionnelles	1 000.00 €	327.80 €
022- Dépenses imprévues	6 559.07 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 570 988.47 €	3 494 610.12 €
023- Virement à la section d'investissement	435 000.00 €	
042- Opérations d'ordre	34 489.53 €	34 489.53 €
TOTAL	4 040 478.00 €	3 529 099.65 €



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fourniture et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Ce chapitre est en hausse par rapport à 2019 puisqu'un nouveau service 'Culture' est venu s'ajouter aux compétences de la CCLA et un poste de coordinatrice et animatrice de réseau de lecture publique à mi-temps a été créé au 1^{er} octobre 2020.

Pour rappel, la CCLA fonctionne avec une équipe de :

-2 personnels administratif : 1 DGS et 1 Agent de développement territorial

-2 personnels techniques : 2 agents polyvalents

-1 personnel culture : 1 coordinatrice et animatrice de réseau lecture publique (mi-temps depuis le 1^{er} octobre 2020)

Chapitre 014 : Il s'agit principalement des allocations compensatrices (AC) qui sont reversées aux communes depuis 2013, date à laquelle la CCLA a décidé de passer en Fiscalité Propre Unique (FPU). Auparavant c'était les communes qui percevaient notamment les impôts des entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau, Taxes sur les Surfaces Commerciales...). Depuis 2013, c'est la CCLA qui les perçoit et les reverse aux communes sur le même niveau de ce qu'elles percevaient avant 2013.

Sur les 3 529 099.65€ de dépenses en 2020, les AC représentent 2 048 576€

Il s'agit également de la contribution de la CCLA au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) qui a subi une grosse augmentation depuis sa création en 2012. Il avait été créé pour prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis sa création, le prélèvement du FPIC pour l'ensemble intercommunal a plus que triplé et la part de ce prélèvement est supportée, pour une grande partie, par la CCLA.

Pour 2020, elle représente une dépense de 148 144€

Enfin, il s'agit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) mis en place par l'Etat suite à la suppression de la Taxe Professionnelle. Là encore la CCLA y contribue à hauteur de 93 622€ chaque année.

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond au versement des indemnités des élus, aux subventions versées aux associations ainsi qu'aux participations versées aux organismes de regroupement auxquels la CCLA adhère.

La plus grosse part de ce chapitre, à savoir presque 700 000€ pour cette année 2020, a été versée au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier pour fonctionner puisque la CCLA lui a transféré sa compétence enlèvement et traitement des ordures ménagères.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

La CCLA a 2 emprunts

Le 1^{er} concerne les travaux réalisés pour l'aménagement du site Zébulleparc, souscrit en 2017 pour un montant de 475 589€



Cet emprunt, d'une durée de 20 ans se terminera en 2037.

Pour 2020, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 3 205.47€

Le second concerne les travaux pour la montée en débit du territoire et notamment la fibre, pour un montant total de 968 890€. Il a été souscrit en 2019, pour une durée de 25 ans, il se terminera donc en 2044.

Pour 2020, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 17 395.45€

Chapitre 67 : Il s'agit pour cette année 2020 d'une somme de 327.80€ remboursée à un hébergeur suite à un trop perçu de taxe de séjour puisque cet hébergeur passait par un opérateur numérique pour qui la CCLA avait déjà perçu la taxe.

Chapitre 023 : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 435 000€

Chapitre 042 : Il s'agit là d'une somme provisionnée au titre des amortissements de l'exercice 2020. Définition de l'amortissement en comptabilité publique : *Il est la constatation de l'amointrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.*

2/Recettes de fonctionnement

	Budget Primitif (pour mémoire)	CA 2020
013- Atténuation de charges	0.00 €	176.00 €
73- Impôts et taxes	3 209 568.60 €	3 255 935.27 €
74- Dotations, subventions, participations	441 742.00 €	443 798.70 €
75- Autres produits de gestion courante	5.31 €	501.60 €
77- Produits exceptionnels	6 886.00 €	9 590.94 €
Total recettes réelles de fonctionnement	3 658 201.91 €	3 710 002.51 €
042- Opérations d'ordre		
002- Résultat 2019 reporté	382 276.09 €	
Total	382 276.09 €	3 710 002.51 €

Chapitre 013 : Il s'agit d'une compensation au titre d'un trop versé concernant le FNC : fonds national de compensation

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

73- Impôts et taxes	BP 2020	CA 2020
73111- Taxes foncières et d'habitation	1 510 225.00 €	1 517 109.00 €
73112- CVAE	381 175.00 €	381 175.00 €
73113- TASCOT	70 770.00 €	78 851.00 €
73114- IFR	550 204.00 €	551 316.00 €
7331 - TEOM	677 194.60 €	689 372.00 €
7362- Taxe de séjour	20 000.00 €	38 112.27 €



Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 2018 :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.88%
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4.64%
- ▶ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25.40%

La TEOM évolue chaque année en fonction du produit attendu par le SYCTOM pour fonctionner. Pour l'année 2020, les taux étaient fixés à :

- ▶ 9.09% pour la fréquence 1 (1 passage par semaine pour les biodéchets et 1 passage tous les 15 jours pour les OM)
- ▶ 7.15% pour la fréquence 2 (1 passage tous les 15 jours pour les biodéchets et les OM)

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat qui représentent pour l'année 2020 :

- ↪ 85 583€ pour la dotation d'intercommunalité
- ↪ 318 235€ pour la dotation de compensation de groupement de communes

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location du restaurant du Zébulleparc

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend notamment :

- ♦ Le remboursement par l'assurance de la CCLA d'une barrière endommagée sur le site du Zébulleparc pour 1 515.84€
- ♦ Le remboursement de charges liées à l'utilisation du restaurant du Zébulleparc
- ♦ Le remboursement d'achat de masques tissus pour les communes (commande groupée) et dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/Dépenses d'investissement

	Budget Primitif (pour mémoire)	CA 2020
16- Emprunts	61 575.00 €	60 973.63 €
20- Immobilisations incorporelles	28 477.60 €	18 477.60 €
204- Subventions d'équipement versées	613 554.00 €	0.00 €
21- Immobilisations corporelles	120 540.62 €	106 594.05 €
23- Immobilisations en cours	523 428.97 €	153 925.13 €
27- Autres immobilisations financières	20 000.00 €	
020- Dépenses imprévues	1 200.81 €	
Total	1 368 777.00 €	339 970.41 €

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital des emprunts
Pour rappel, la CCLA a 2 emprunts



Le 1^{er} concerne les travaux réalisés pour l'aménagement du site Zébulleparc, souscrit en 2017 pour un montant de 475 589€

Cet emprunt, d'une durée de 20 ans se terminera en 2037.

Pour 2020, la part du remboursement du capital lié à cet emprunt représente 22 218.03€

Le second concerne les travaux pour la montée en débit du territoire et notamment la fibre, pour un montant total de 968 890€. Il a été souscrit en 2019, pour une durée de 25 ans, il se terminera donc en 2044.

Pour 2020, la part du remboursement du capital lié à cet emprunt représente 38 755.60€

Chapitre 20 : Il concerne notamment le paiement du solde de la facture concernant la création et mise en œuvre du site internet www.cc-loire-allier.fr

Et une étude d'opportunité concernant la réhabilitation du camping de Chevenon en hébergement touristique.

Chapitre 21 : Il concerne notamment l'acquisition du foncier correspondant au projet de création d'un hébergement touristique autour du Zébulleparc, pour 100 000€ et l'acquisition de matériel pour les services techniques.

Chapitre 23 : Il concerne les travaux de voirie

2/Recettes d'investissement

	Budget Primitif (pour mémoire)	CA 2020
10- FCTVA	91 708.00 €	24 621.00 €
1068- Réserve	505 752.49 €	
13- Subventions d'investissement	311 226.00 €	32 995.80 €
16- Emprunts	600.98 €	
Total recettes réelles d'investissement	909 287.47 €	57 616.80 €
021- Virement de la section de fonctionnement	435 000.00 €	
040- Recettes d'ordre	34 489.53 €	34 489.53 €
Total	1 378 777.00 €	92 106.33 €

Chapitre 10 : Vient sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 24 621€ suite aux travaux d'investissement réalisés en 2019.

A l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : Il s'agit de la subvention de la Fédération Départementale de Pêche suite aux travaux de labélisation 'Parcours famille' autour de l'étang de pêche du Zébulleparc pour 12 861€ et de l'avance de fonds de la Région dans le cadre du dispositif 'Fonds Régional des Territoires' mis en place dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 (davantage d'informations sur www.cc-loire-allier.fr)

Avaient été prévus au Budget Primitif et non réalisés :

⇒ Au chapitre 204, le versement du solde de la subvention à Nièvre Numérique dans le cadre de la montée en débit sur le territoire. Vous la retrouverez dans les restes à réaliser 2021, les travaux ayant pris du retard suite à l'épidémie de COVID-19 ;

⇒ Au chapitre 23, le projet de liaison douce (construction d'une passerelle en parallèle du pont routier au-dessus du canal latéral à la Loire à Chevenon) qui a également pris du retard suite à l'épidémie de COVID-19 et qui explique la différence entre les recettes attendues et celles perçues puisque des subventions sont attendues lorsque cette opération sera réalisée.

BUDGET LOTISSEMENT ZONE DES PERCHES

La CCLA a aménagé une zone d'activités route du circuit à Saint-Parize-le-Châtel qui accueille aujourd'hui 3 entreprises.

Un budget avait été créé en 2012 pour gérer les écritures de stocks.

Il se présente comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			49 511.70 €		49 511.70 €	
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux	0.00 €	0.00 €	49 511.70 €	0.00 €	49 511.70 €	0.00 €
Résultats de clôture			-49 511.70 €		-49 511.70 €	

Aucune parcelle n'ayant été vendue en 2020, il n'y a pas eu de mouvements comptables.

Le déficit est donc reporté sur l'année 2021.